



Paris, le 17 mai 2018

Communiqué de presse

Journée nationale « Cohésion sociale & numérique » : Les enjeux du numérique dans l'accompagnement des personnes



La direction générale de la cohésion sociale (DGCS), l'Agence du Numérique et l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) ont organisé une journée nationale « Cohésion sociale & numérique », le 16 mai 2018 au ministère des Solidarités et de la Santé.

Jean-Philippe VINQUANT, directeur général de la cohésion sociale, a ouvert cette journée à l'occasion de laquelle sont intervenus autour d'une table ronde, Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, Joëlle MARTINAUX, présidente de l'UNCCAS et Antoine DARODES, directeur de l'Agence du Numérique, pour échanger sur les enjeux qui animent la question de la cohésion sociale et du numérique. Les échanges de l'après-midi se sont déroulés autour d'ateliers.

Cet évènement s'inscrit dans **une démarche de long terme** visant à promouvoir l'inclusion numérique des plus vulnérables. Les échanges de la journée ont été l'occasion d'évoquer divers aspects relatifs à la gouvernance d'une stratégie d'inclusion numérique, l'évolution des pratiques professionnelles pour une meilleure prise en compte des questions numériques, l'utilisation des outils numériques ou encore la prise en compte de publics spécifiques, comme les jeunes.

La richesse des échanges qui ont ponctué cette journée pourront alimenter les réflexions et les pistes de travail en cours de la **stratégie nationale pour un numérique inclusif** et de la **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes**.

Lancée en décembre dernier, l'élaboration d'une stratégie nationale pour un numérique inclusif a fait l'objet d'un travail collectif. Depuis plusieurs mois, sous la houlette de la mission Société Numérique, des acteurs nationaux et locaux (collectivités locales, associations de collectivités, opérateurs de service public, acteurs de la médiation numérique, ...) ont travaillé et contribué à la production de cette feuille de route. Un rapport issu de ces travaux et agréant des recommandations sera remis à Mounir MAHJoubi, secrétaire d'Etat au Numérique, à la fin du mois de mai. Une plateforme d'outils pour aider les collectivités locales à définir et mettre en place leurs stratégies locales d'inclusion numérique sera par ailleurs mise en ligne.

Les efforts se poursuivront également pour accompagner **les intervenants sociaux** dans les modifications que la transition numérique implique dans leurs pratiques professionnelles, en lien avec les acteurs de la médiation numérique.

FOCUS sur l'expérimentation de coffre-fort numérique

En octobre 2016, une expérimentation de coffre-fort numérique à destination de personnes accompagnées par 16 CCAS a été lancée pour un an par la DGCS et l'UNCCAS, en vue d'évaluer si cet outil pouvait constituer une réponse au risque d'exclusion numérique des personnes les plus vulnérables. 5 offreurs de coffres-forts numériques se sont portés volontaires pour participer à cette expérimentation : ADILEOS, CDC ARKHINEO/PRIMOBX, COFFREO, DIGIPOSTE et SOS RECONNECT.

Les objectifs de cette expérimentation étaient de :

- définir les usages de l'outil numérique et identifier les fonctionnalités d'un coffre-fort numérique adapté au parcours des personnes en précarité ;
- définir les modalités d'accompagnement nécessaires à l'appropriation de l'outil ;
- préciser l'articulation du coffre-fort numérique avec les missions des CCAS/CIAS.

L'expérimentation a permis de démontrer que le coffre-fort numérique peut être utile pour des personnes en situation de précarité (notamment les personnes sans domicile), en particulier dans des lieux de premier accueil social tels que les CCAS. Son usage suppose par ailleurs un accompagnement fort et une vraie réflexion sur l'intégration dans l'accompagnement social. Le coffre-fort numérique fait également évoluer la relation entre l'intervenant social et la personne accompagnée car c'est un outil appartenant à la personne, qui décide ou non de partager certaines pièces. En cela, il participe à la rénovation des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux que le Haut Conseil du Travail Social (HCTS) accompagne par exemple via des groupes de réflexion spécifiques sur le sujet.

Cette expérimentation a également le mérite de modéliser les différents usages qu'ont les personnes vulnérables d'un coffre-fort numérique, le principal étant la conservation de pièces justificatives.

Le bilan de cette expérimentation et le VADEMECUM peuvent être consultés :

Sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé : www.solidarites-sante.gouv.fr

Sur le site de l'UNCCAS : www.unccas.org

- En savoir plus sur la mission Société Numérique : <https://societenumerique.gouv.fr/>

Contacts presse :

Direction générale de la cohésion sociale : Chimène Mandrin - Dgcs-com@social.gouv.fr - Tél : 01 40 56 82 03

Agence du Numérique : Julie Ageron – julie.ageron@finances.gouv.fr – 01 53 18 14 74

UNCCAS : Vanna Araldi - varaldi@unccas.org – 01 53 19 85 53 – 06 33 72 87 50